



ASSOCIATION POUR LA
CSTB - LNE
CERTIFICAT ACERMI
N° 02/018/164
Licence n° 02/018/164

Merci d'avoir téléchargé
ce document sur Airisol.fr !

Document Technique d'Application
20/12-271
Place l'Asis Technique 20/00-112

En application des Règles Générales de Construction des matériaux
laine minérale version B du 30/06/2013
la société :
Raison sociale : SAINT-GOBAIN ISOVER
Siège social : Les Miroirs - 92396
est autorisée à apposer la marque ACERMI sur le
concernant directement le produit désigné sous la réf.
et fabriqué par l'usine de : AZOUECA (E-esp)
avec les caractéristiques certifiées figurant
AIRISOL depuis 30 ans vous conseil
tel : 04.76.33.65.30

Isoméтал®
Relevant de la norme NF EN 13162
Titulaire : AIRISOL
129-131, avenue Léon Blum
P-38100 Grenoble
Tel : 04 76 33 65 30
Fax : 04 76 29 45 88
Grenoble (38)
Airisol



AIRISOL

**FABRICANT - TRANSFORMATEUR - DISTRIBUTEUR
DEPUIS 1981**

**+ DE 200 000 M² DE PRODUIT ISOLANT EN STOCK
LIVRAISON PARTOUT EN FRANCE EN 24/48H**

Input Fiber Diameter (Microns)	10
MD Tensile Strength (N/5cm)	(1.2) 170 200
CMD Tensile Strength (N/5cm)	(1.2) 130 150
Anisotropy	0.55
Thickness (mm)	5000 6.50
Air Permeability @ 200 Pa (m ² /s/m ²)	30.0
Colour Y Index (%)	90 100 115 120 125 130 135 138
Colour L Index (%)	200 1000
Val Width (mm)	85 88
Roll Length (mm)	152.4

DECLARATION
ENVIRONNEMENTALE et SANITAIRE
CONFORME A LA NORME NF P 01-010
ALPHATOIT 100 mm

tel : 04.76.33.65.30 - www.AIRISOL.fr - fax : 04.76.29.45.88

Avril 2009

Stisolétanch[®] BBA

Nouvelle gamme compatible sur support Bois, Béton, Acier (BBA)

Description

Panneaux rigides en polystyrène expansé conformes à la norme NF EN 13163 découpés dans des blocs moulés et stabilisés.

Les panneaux s'emploient en un ou deux lits d'épaisseur maximale de 300 mm.

Domaine d'emploi

Les panneaux **Stisolétanch[®] BBA** sont destinés à l'isolation thermique des toitures-terrasses :

Ils s'emploient sur éléments porteurs en maçonnerie, béton, béton cellulaire, bois et panneaux dérivés du bois, et tôles d'acier nervurées, en travaux neufs ou réfection.

Les types de toitures visées par éléments porteurs sont précisés ci-dessous :

> **Maçonnerie** (conforme aux normes NF P 10-203 (réf. DTU 20.12) et NF P 84-204-1 (réf. DTU 43.1):

- Toitures inaccessibles (y compris les chemins de circulation),
- Toitures inaccessibles avec procédés souples photovoltaïques bénéficiant d'un Avis Technique,
- Terrasses techniques ou à zones techniques sous protection par dalles préfabriquées en béton (hors chemins de nacelles). La contrainte admissible est de 30 kPa.
- Toitures inaccessibles destinées à la rétention temporaire des eaux pluviales,
- Terrasses et toitures à végétalisation extensive,

La pente nulle est autorisée en climat de plaine.

> **Bois et panneaux dérivés du bois** (conformes à la norme NF DTU 43.4 et de pente conforme à cette norme) et des **dalles de béton cellulaire** (sous Avis Technique) :

- Toitures inaccessibles y compris les chemins de circulation,
- Toitures inaccessibles avec procédés souples photovoltaïques bénéficiant d'un Avis Technique,
- Terrasses techniques ou à zones techniques (hors chemins de nacelles) avec protection rapportée,
- Terrasses et toitures à végétalisation extensive.

> **Tôles d'acier nervurés** (conformes à la norme NF DTU 43.3 ou à un Avis Technique), à ouverture haute de nervure inférieure à 70 mm :

- Toitures inaccessibles y compris les chemins de circulation,
- Toitures inaccessibles avec procédés souples photovoltaïques bénéficiant d'un Avis Technique,
- Terrasses techniques ou à zones techniques avec une pente inférieur ou égale à 5 % avec protection rapportée,
- Terrasses et toitures à végétalisation extensive,
- Toitures terrasses et toitures inclinées.

+ Produit

> Nouvelle gamme d'épaisseur jusqu'à 300 mm

> Pose en deux lits

NOUVEAU

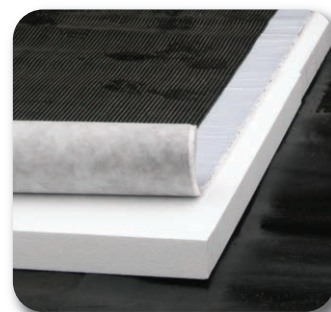
> Haute résistance mécanique : classe C sous protection lourde

> Hautes performances thermique (R = 8,45 m².K/W)

> Léger, facile à découper et manipuler

> Compatible aux revêtements en asphalte traditionnel ou revêtement d'étanchéité utilisable en adhérence totale dans le cas de la pose sur lit supérieur de perlite expansé

NOUVEAU



Stisolétanch® BBA

Caractéristiques techniques

Caractéristiques	Valeur
Dimensionnelles	
• Epaisseurs	50 à 300 mm
• Largeur x Longueur	500 x 1200 ou 1000 x 1200 mm
Mécanique	
• Contrainte de compression à 10 % d'écrasement	100 kPa
• Classe de compressibilité selon Guide UEAtc	C sous protection lourde B en système apparent
• Contrainte admissible sous charge maintenue	30 kPa jusqu'à 300 mm
Thermique	
• Conductivité thermique	35,4 mW/(m.K) certificat ACERMI 03/081/223
Feu	
• Réaction au feu	Euroclasse E (rapport LNE P105279)

Document Technique d'Application n° 13/5 - 2340

Performances thermiques

Epaisseur (mm)	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170
R (m².K/W)	1,40	1,65	1,95	2,25	2,50	2,80	3,10	3,35	3,65	3,95	4,20	4,50	4,80
Up (Wm.K)	0,60	0,52	0,45	0,40	0,36	0,33	0,30	0,28	0,25	0,24	0,22	0,21	0,20

Epaisseur (mm)	180	190	200	210	220	230	240	250	260	270	280	290	300
R (m².K/W)	5,05	5,35	5,60	5,90	6,20	6,45	6,75	7,05	7,30	7,60	7,90	8,15	8,45
Up (Wm.K)	0,19	0,18	0,17	0,16	0,15	0,15	0,14	0,14	0,13	0,13	0,12	0,12	0,11

Up de la toiture obtenu pour une pose sur dalle béton de 20 cm avec revêtement d'étanchéité et pare-vapeur

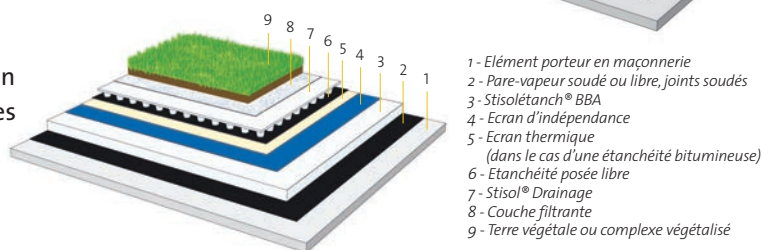
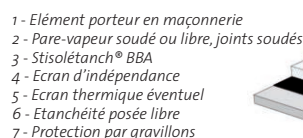
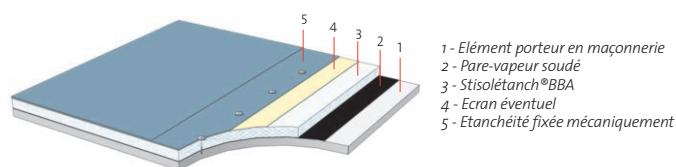
Mise en oeuvre

Les panneaux Stisolétanch® BBA sont mis en œuvre en un ou deux lits, en quinconce et jointifs sur l'élément porteur préalablement recouvert d'un pare-vapeur conformément au Document Technique d'Application n°13/5 - 2340.

Selon le type d'éléments porteurs et de revêtements d'étanchéité, les panneaux sont :

- soit collés à froid,
- soit fixés mécaniquement,
- soit posés libre

Les revêtements d'étanchéité et les protections sont mis en œuvre selon les Documents Techniques d'Application et les DTU.



F4180 - Février 2014 - au fil du temps... 09 52 56 98 72 - Les photos et illustrations utilisées dans cette documentation ne sont pas contractuelles. La reproduction, même partielle, des schémas, photos et textes de ce document est interdite sans l'autorisation de Placoplatre (Loi du 11 mars 1957) - Crédits photos : Droits réservés.